

**CONTRAT
DE
COOPERATION COMMERCIALE**

Avenant n°.....

au contrat cadre de coopération en date du/...../.....

Entre les Soussignés

La Société SELECTYS au capital de 500 000 euros, titulaire de la carte professionnelle d'agent immobilier n°05-164 délivrée par la préfecture des Hautes Alpes, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Gap, sous le n° 428 778 625, dont le siège social est au 3 Bis av Foch 05000 GAP, représentée par Monsieur ACHACHE.

Ci après dénommée la Société SELECTYS

Et

La SARL dont le siège social est à
.....
au capital de €, représentée par son gérant et immatriculée
au Registre du Commerce de sous le n°

Ci après dénommé le Prescripteur

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

EXPOSE

Les parties ont signé le/...../..... un contrat cadre qui régit leur relation de manière générale. Afin de rendre effective leur collaboration, elles ont convenu de préciser les modalités particulières applicables au titre du programme : **VALCOMEDIA**

ARTICLE 1 - PRODUIT DISTRIBUE

SELECTYS confie au Prescripteur le soin de distribuer les produits ainsi désignés :

- Le Programme « VALCOMEDIA » à Montpellier

ARTICLE 2 – PRIX PRATIQUE

Le Prescripteur aura pour rôle de distribuer le produit selon les prix qui sont fixés par le fournisseur dans les conditions qui figurent en annexe, annexe qui sera visée par les parties et restera jointe au présent avenant.

ARTICLE 3 – OUTILS DE VENTE

Afin de l'aider dans son rôle de distributeur, le Prescripteur se voit confier les outils suivants :

- Documents commerciaux, administratifs.

ARTICLE 4 – REMUNERATION

La rémunération que recevra le Prescripteur en contrepartie de la distribution de ces produits sera ainsi calculée :

⇒ 7 % HT sur le prix immobilier HT (hors mobilier) pour la vente d'appartement(s).

En cas de vente d'un produit à un contact que Selectys aurait donné au prescripteur, son taux de rémunération sera automatiquement diminué d'1 point.

ARTICLE 5 – AUTRES DISPOSITIONS

Aucune des autres dispositions du contrat cadre en date du/...../....., non contraires à celles du présent avenant n'est modifiée.

Fait à GAP le :/...../..... (en deux exemplaires)

Le Prescripteur en la personne de : M
Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

La Société SELECTYS en la personne de : Mr ACHACHE
Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

Résidence Valcomedia

Lot	Bât	Etage	Lits	Type	Surf hab	Expo	Immo HT	Prix mob	Total HT	Total TTC
310	A	R+3	1	T1	30.1	N	180 600	5 219	185 819	222 240
311	A	R+3	1	T1	23.65	N	141 900	5 219	147 119	175 954
317	B	R+3	1	T1	27.5	O/N-O	165 000	5 219	170 219	203 582
319	B	R+3	1	T1	23.15	S-O/N-O	138 900	5 219	144 119	172 366
402	A	R+4	1	T1	23.25	S-E	139 500	5 219	144 719	173 084
406	A	R+4	1	T1	22.65	N-O	135 900	5 219	141 119	168 778
408	A	R+4	1	T1	22.65	N-O	135 900	5 219	141 119	168 778
409	A	R+4	1	T1	22.65	N-O	135 900	5 219	141 119	168 778
416	B	R+4	1	T1	31.9	S-E	191 400	5 219	196 619	235 156
418	B	R+4	1	T1	21.1	N-O	126 600	5 219	131 819	157 656
506	A	R+5	1	T1	22.65	N-O	135 900	5 219	141 119	168 778
513	B	R+5	0	T1	22.15	S-E	132 900	5 219	138 119	165 190
605	A	R+6	1	T1	22.25	N-O	133 500	5 219	138 719	165 908
606	A	R+6	0	T1	22.25	N-O	133 500	5 219	138 719	165 908
608	A	R+6	1	T1	22.25	N-O	133 500	5 219	138 719	165 908
617	B	R+6	1	T1	27.5	O/N-O	165 000	5 219	170 219	203 582

N.B.

Le non-respect des engagements de location entraîne la perte du bénéfice des incitations fiscales.